

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
11 octobre 2023

Adoption du procès-verbal
du conseil d'administration du 14 avril 2023

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 5.1 du Règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens adopté par le conseil d'administration du 7 janvier 2020, il vous est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 tel que présenté en annexe.

Monsieur le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 avril 2023 de l'EPCC Cité des Électriciens.

Le Président,

Julien DAGBERT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception
en Sous-préfecture le :

Et de sa publication le : **13 OCT 2023**

Le Président

Julien DAGBERT

REÇU LE

12 OCT. 2023



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 14 AVRIL 2023**

Sur convocation de son Président le vendredi 7 avril 2023, le conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens s'est réuni le vendredi 14 avril 2023 à 17h.

Membres présents :

- Samuel BAJEUX
- Maryse BERTOUX
- Catherine BERTRAM
- Norbert CROZIER
- Julien DAGBERT
- Virginie LABROCHE
- Sylvie MEYFROIDT
- Robert MILLE
- Ludovic PAJOT
- Lélío PEDRINI

Membres absents :

- Isabelle LEVENT
- Fanny ROUSSEL
- Virginie SOUILLIART
- Doriane VIVARD

Pouvoir de vote :

Fanny ROUSSEL a donné pouvoir de vote à Catherine BERTAM, Doriane VIVARD a donné pouvoir de vote à Robert MILLE.

Étaient également présents :

- Stéphane BOILE, Responsable juridique et financier, Secrétaire de séance
- Olivier THIERRY, Directeur de l'EPCC Cité des Électriciens

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h11 et propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

1/ DÉLIBÉRATION 2023-CA004 : VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2023

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 30 mars 2023 tel que présenté en annexe. Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le procès-verbal annexé, des avis contraires, des absentions.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens en date du 30 mars 2023 annexé.

2/ COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il s'agit de porter à la connaissance du conseil d'administration les décisions prises par le Directeur conformément à la délibération lui donnant délégation de pouvoir.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions 2023-021 à 2023-024 prises par le Directeur conformément à la délibération lui donnant délégation de pouvoir.

3/ DÉLIBÉRATION 2023-CA005 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer sur l'approbation du compte de gestion 2022.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le compte de gestion 2022 tel que présenté en annexe.

4/ DÉLIBÉRATION 2022-CA006 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer sur l'approbation du compte administratif 2022.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le compte administratif 2022 tel que présenté en annexe.

5/ DÉLIBÉRATION 2023-CA007 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Monsieur le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés affecte les résultats 2021 tels que présentés.

6/ DÉLIBÉRATION 2023-CA008 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer sur l'approbation du budget primitif 2023.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés vote le budget primitif 2023 tel que présenté en annexe s'élevant à :

- 1 287 026,11 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 8 053,19 € en dépenses et recettes d'investissement

7/ QUESTIONS DIVERSES

Olivier THIERRY présente la seconde édition du festival « Vacances à Gardincour ! ».

Monsieur le Président clôture la séance à 17h44.